

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 mars 2020, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYENS: 9

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-03-87

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2020, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-88

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020, ainsi que le procès-verbal de correction numéro PC-2020-02 / 2020-02-68 de ce procès-verbal, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction n° PC-2020-02 / 2020-02-68 établi par la greffière et d'en accepter le dépôt;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020 tel que modifié par ledit procès-verbal de correction n° PC-2020-02 / 2020-02-68, établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-89

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020, TENUE À 12 H

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2020, tenue à 12 h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2020, tenue à 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-90

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION NUMÉRO PCR-2020-01 / 2004-024 CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-024, INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME »

Chaque du conseil ayant reçu, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le procès-verbal de correction numéro PCR-2020-01 / 2004-024 établi par la greffière concernant le règlement numéro 2004-024, intitulé : « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » et adopté à la séance du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, le 10 mai 2004, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction numéro PCR-2020-01 / 2004-024 établi par la greffière concernant ledit règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme », et d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-91

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-315, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX ZONES 103F ET 105SA »

CONSIDÉRANT qu'en date du 3 février 2020, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-20-01 (1);

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-20-01 (2) le 10 février 2020, et à la publication d'un avis le 12 février 2020 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement n° 2020-315, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 103F et 105SA ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-92

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 17 février 2020 : décisions CP-0320-52 à CP-0320-63 inclusivement;
- 2 mars 2020 : décisions CP-0320-64 à CP-0320-80 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-93

ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉTUDES GÉOTECHNIQUES D'UN TRONÇON DU BOULEVARD PORTAGE-DES-MOUSSES – ENGLOBE CORP.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'accepter l'offre numéro 2019-P127-0247-rev01 de ENGLOBE CORP. datée du 20 janvier 2020 pour les services visant la réalisation d'études géotechniques dans le cadre du projet de réfection d'un tronçon de 450 mètres du boulevard du Portage-des-Mousses, pour la somme de 18 450 \$, taxes en sus, le tout, conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 février 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-94

PROCLAMATION – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS D'AVRIL COMME MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER encourage les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-95

DEMANDE D'APPUI – PÔLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU QUE le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

ATTENDU QUE les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

ATTENDU QUE les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

ATTENDU QUE les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

ATTENDU QUE les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la ministre du Développement économique local et régional, M^{me} Marie-Ève PROULX, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-96

ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS L'ÉDITION 2019-2020 DE L'ALBUM DES FINISSANTS DU CEL'A

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser un montant de 80,00 \$, représentant un quart de page, pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'édition 2019-2020 de l'album des finissants du CEL'A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-97

DEMANDE DE COMMANDITE – TECHNOSCIENCE CÔTE-NORD – FINALE RÉGIONALE CÔTE-NORD DE L'EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 500 \$, représentant un plan de visibilité « partenaire argent », à TECHNOSCIENCE CÔTE-NORD, dans le cadre de la finale régionale Côte-Nord de l'Expo-sciences Hydro-Québec qui se tiendra à Port-Cartier les 20, 21 et 22 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-03-98

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le rapport annuel 2019 portant sur la réalisation du plan de mise en œuvre pour la 10^e année du schéma de couverture de risques, tel que soumis par le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-99

ÉTABLISSEMENT D'UN ÂGE MAXIMAL POUR L'EXERCICE DU MÉTIER DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT le caractère unique du travail physique et dangereux exécuté par les pompiers pour protéger la collectivité;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à mettre en œuvre les meilleures pratiques en prévention des risques, à agir avec rapidité et efficacité lors des interventions de sauvetage et d'extinction d'un incendie et à maintenir les compétences de son personnel pour assurer l'utilisation de procédures sécuritaires pour tous et assurer la santé et la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT que l'âge normal de la retraite au Canada est établi le premier jour du mois coïncidant avec ou suivant immédiatement le 65^e anniversaire de naissance;

CONSIDÉRANT que des pompiers à temps partiel actuellement au Service de sécurité incendie de la Ville ont 65 ans ou plus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'imposer la retraite obligatoire aux pompiers à temps partiel, le premier jour du mois précédent le 65^e anniversaire de naissance, à l'exception des pompiers à temps partiel, à l'emploi de la Ville, étant âgés de plus de 65 ans, à ce jour, pour qui la retraite sera obligatoire le premier jour du mois précédent le 70^e anniversaire de naissance, le tout conformément à la recommandation du Service des ressources humaines en date du 17 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-100

PROLONGATION DE CONTRAT – OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX – REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE prolonger à compter du 1^{er} avril 2020 et jusqu'au 19 juin 2020 le contrat pour l'opération de la fourrière municipale de même que le contrôle des animaux sur tout le territoire de la VILLE DE PORT-CARTIER incluant le secteur Rivière-Pentecôte, avec REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2019-01-25, le tout, conformément à ce qui a été prévu audit contrat liant les parties;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-03-101

DE verser une subvention au montant de 2 367,75 \$ par mois au REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC., pour la réalisation du contrat susmentionné, étant précisé que le dernier mois sera payé au prorata de nombre de jours effectués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES PERMETTANT D'ÉLIMINER LES RISQUES DE SINISTRES ASSOCIÉS À L'ÉROSION CÔTIÈRE MENAÇANT LES RÉSIDENCES PRINCIPALES SISES AUX 26, 28, 30, 32 ET 34, PLACE MCCORMICK À PORT-CARTIER – AVENANT N°2

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2017, le ministre de la Sécurité publique et la Ville ont conclu l'*Entente de financement visant la mise en œuvre de mesures permettant d'éliminer les risques de sinistres associés à l'érosion côtière menaçant les résidences principales sises aux 26, 28, 30, 32 et 34, place McCormick à Port-Cartier*, numéro de contrat : PACC 17-18-07;

CONSIDÉRANT que le financement gouvernemental provient de la mesure 3.2 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques intitulée « Soutien aux municipalités pour la réalisation de projets de prévention de sinistres », dont le ministère de la Sécurité publique est responsable de sa gestion;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2019, la ministre et la Ville ont signé l'avenant n° 1 modifiant l'entente conclue en novembre 2017, afin de rehausser le budget initial pour permettre le financement d'une partie des travaux de restauration du milieu riverain, de prendre en compte les modifications apportées aux Paramètres de l'octroi d'une aide financière visant le traitement des risques de sinistres du Cadre pour la prévention de sinistres, en plus de modifier la date de fin de l'entente, afin de considérer le délai supplémentaire requis pour réaliser les travaux de restauration du milieu riverain;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une réévaluation de l'échéancier des travaux, la Ville de Port-Cartier a demandé que la date de fin des travaux soit reportée au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent de modifier l'entente susmentionnée par un deuxième avenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant n° 2 relatif à l'*Entente de financement visant la mise en œuvre de mesures permettant d'éliminer les risques de sinistres associés à l'érosion côtière menaçant les résidences principales sises aux 26, 28, 30, 32 et 34, place McCormick à Port-Cartier* ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-03-102

ADJUDICATION DE CONTRAT – RECHARGE DE LA PLAGE MCCORMICK – PROJET N° VPC-STP-TC-20190302-01 (2^E APPEL D’OFFRES)

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D’adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit GROUPE MICHEL LECLERC INC., le contrat de recharge de la place McCormick faisant l’objet du projet n° VPC-STP-TC-20190302-01 (2^e appel d’offres) au montant de 216 541,58 \$, taxes en sus, et ce sous réserve de la signature d’une prolongation de l’entente de financement à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 février 2020.

D’autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2020-03-103

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ ORGANISATEUR DU RELAIS POUR LA VIE DE PORT-CARTIER 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser un montant de 150 \$ à titre de don à l’organisme LE RELAIS POUR LA VIE DE PORT-CARTIER dans le cadre de leur collecte de fonds.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-03-104

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES TECHNIQUES – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D’EAUX USÉES ET D’EAUX PLUVIALES À LA CAMÉRA CONVENTIONNELLE – PROJET N° VPC-STP-ST-20190513-01 – INSPECVISION 3D INC. – FACTURES N° 1119, 1183 ET 1206

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 96 383,41 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 9 638,34 \$, taxes en sus, à l’entreprise INSPECVISION 3D INC., en paiement pour le mandat spécifique quant aux services techniques pour le nettoyage et l’inspection télévisée des conduites d’eaux usées et d’eaux pluviales à la caméra conventionnelle, faisant l’objet du projet numéro VPC-STP-ST-20190513-01, le tout conformément aux factures n° 1119, 1183 et 1206 du 31 octobre 2019, 27 décembre 2019 et 15 janvier 2020 ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 mars 2020, **étant précisé qu’une retenue spéciale de 15 000,00 \$ (taxes en sus) a été appliquée au présent paiement.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-03-105

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN AVOCAT POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL, D'URBANISME ET DE PERCEPTION

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger à BESNIER DION RONDEAU S.E.N.C. AVOCATS un contrat quant aux services professionnels d'un avocat pour le traitement des dossiers en matière de droit pénal, d'urbanisme et de perception jusqu'au 31 décembre 2020 suivant les modalités financières établies à la soumission de cette entreprise en date du 15 mars 2018 et ajustées par la correspondance du 3 mars 2020 ainsi qu'à la recommandation du Service du greffe en date du 5 mars 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-106

AUTORISATION DE PAIEMENT SOUS PROTÊT – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA FAMILLE, RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR POUR L'IMMEUBLE SIS AU 20, BOULEVARD DES ÎLES – CONSTRUCTION L.F.G. INC. – AVENANT N° DC-00

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière verser la somme de 4 391,44 \$, taxes en sus, à CONSTRUCTION L.F.G. INC. en paiement sous protêt des services et fournitures rendus pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet d'aménagement des locaux de la Maison de la famille, faisant partie du projet VPC-STP-SEG-20160206-01, le tout conformément aux travaux effectués suivant la DC-00, à la facture n° 017814 payée en partie lors du décompte progressif n° 7 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 février 2020;

DE préciser que le paiement est fait sous protêt, sans aucune admission de même que sans préjudice à et sous réserve de tous les droits et recours de la Ville de Port-Cartier à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-107

AUTORISATION – PRÉSENTATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU PROJET « RÉFECTION DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL GIRARD-VACHON » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Port-Cartier confirme l'autorisation prévue à la résolution n° 2018-10-303 concernant la présentation du projet de *Réfection du sentier multifonctionnel Girard-Vachon* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Port-Cartier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Port-Cartier désigne M^{me} Andrée BOUFFARD, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ

Aucune information à transmettre.

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ

Informe les citoyens intéressés que des billets sont toujours disponibles au CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI pour les spectacles : « LES HOMMES VIENNENT DE MARS, LES FEMMES DE VÉNUS » et « 30 ANS DE CARRIÈRE » de Marco CALLIARI, respectivement le 19 et le 26 mars prochain.

M. le conseiller Mario GAUMONT

Aucune information à transmettre.

M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE

Aucune information à transmettre, mais rappelle aux citoyens d'être prudent sur les routes.

M^{me} la conseillère Marie CORBEY

Informe les citoyens qu'elle a assisté à une rencontre de L'APPUI CÔTE-NORD et que suivant l'analyse de dix dossiers, plus de 376 182 \$ ont été attribués afin de venir en aide à divers projets.

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE

Aucune information à transmettre.

M. le maire Alain THIBAUT

Informe les citoyens que dans le dossier des travaux à effectuer dans le secteur McCormick, le Ministère de la Sécurité publique a accepté la prolongation du délai d'exécution demandée par la Ville. Considérant que les coûts étaient trop élevés lors du premier appel d'offres, un deuxième appel d'offres a été effectué et l'adjudication du contrat pour l'exécution des travaux a pu être adoptée ce soir.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE
SÉANCE ANTÉRIEURE**

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2020-03-108

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 10 février 2020 soit levée à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

NDC/cp

